

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 mars 2015

CP2015_03_6
id. 1639

L'an deux mille quinze le seize mars , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. HEBRAL

**TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES SYSTÈMES AÉRAULIQUES
DU LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL
AVENANT N°2 AU MARCHÉ**

Une consultation a été lancée en septembre 2013 afin de faire réaliser des travaux d'amélioration des systèmes aérauliques du laboratoire vétérinaire départemental.

Le marché a été conclu selon la procédure adaptée inscrite aux articles 26-II-5° et 28 du code des marchés publics.

Au terme de cette mise en concurrence, la commission d'appel d'offres du 19 décembre 2013 a attribué le marché à l'entreprise Bourrié pour un montant de 158 144,88 € HT.

Il était prévu, dans ce marché, que le groupe froid existant serait conservé afin d'alimenter les batteries froides de la nouvelle installation.

Cette solution était estimée à 10 000 € HT avec des frais de fonctionnement induits par une utilisation en sous-capacité de la puissance nominale du groupe froid.

C'est pourquoi, il a été proposé par l'entreprise de remplacer ce matériel par une installation permettant de réduire la consommation d'électricité.

Cette proposition, d'un montant de 19 636,21 € HT, a été soumise à la commission d'appel d'offres du 27 octobre 2014 qui a émis un avis favorable.

En cours d'opération, d'autres travaux se sont avérés nécessaires pour achever les prestations, il s'agit de :

- travaux en combles pour éclairage,
- travaux de remplacement du groupe d'eau glacée,
- travaux en sous-sol pour le déplacement d'un extracteur.

Ces prestations complémentaires ont fait l'objet d'un devis de la part de l'entreprise pour un montant total de 6 850,96 € HT, ce qui en cumulé représente une augmentation de 16,75% du marché initial.

La commission d'appel d'offre du 23 février 2015 a émis un avis favorable pour conclure cet avenant, portant le montant du marché à 184 632,05 € HT.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 23 février 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant n°2 au marché 066-14 - travaux d'amélioration des systèmes aérauliques du Laboratoire vétérinaire départemental - pour un montant de 6 850,96 € HT portant ainsi le marché à 184 632,05 € HT ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET